

ATIONS UNIES

ONSEIL  
E SECURITE



Distr!  
GENERAL

S/2290

13 août 1951

FRANCAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 10 AOUT 1951, ADRESSEE PAR LE REPRESENTANT  
DE L'INDE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE AU SUJET DE LA  
QUESTION INDE-PAKISTAN

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint copie du télégramme en date du 9 août 1951 par lequel le Premier Ministre de l'Inde a répondu au télégramme N° 31004 que le Premier Ministre du Pakistan lui avait adressé en date du 6 août 1951.

Je vous serais très obligé de vouloir bien en faire distribuer le texte aux membres du Conseil de sécurité.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer les expressions de ma plus haute considération.

(Signé) : B. N. Rau  
Ambassadeur, Représentant permanent  
de l'Inde auprès de l'Organisation  
des Nations Unies.

51-47871

Texte du télégramme en date du 9 août 1951 adressé par le Premier Ministre de l'Inde au Premier Ministre du Pakistan en réponse à son télégramme du 6 août.

J'ai reçu votre télégramme N° 3104 du 6 août. La correspondance que nous avons échangée est déjà si volumineuse et elle contient tant de répétitions que ce n'est qu'avec la plus extrême répugnance que je me permets de faire quelques observations sur certaines des questions que vous soulevez dans votre télégramme.

1) Vous contestez l'exactitude de mes déclarations lorsque j'affirme que nous n'avons pris aucune mesure pour déplacer nos troupes avant que vous n'avez vous-mêmes avancé une brigade en direction de Poonch, au mois de juin. Votre argument est que nous aurions augmenté nos forces armées du Cachemire de quatre bataillons. Nous n'avons envoyé aucun renfort de ce genre. Nous avons, dans certains cas, procédé à des relèves. Après le cessez-le-feu, nous avons réduit l'effectif total de nos forces armées au Cachemire de près de 40 pour 100. Ensuite, chaque nouvel apport d'un bataillon a été compensé par le retrait d'un autre bataillon. Après la réduction de nos forces armées du Cachemire aux trois cinquièmes de leur effectif initial, personne ne peut prétendre que le simple fait d'opérer la relève de quatre bataillons faisant partie de cet effectif réduit constitue la moindre preuve d'intentions agressives à l'égard du Pakistan. En revanche, le fait que vous avez récemment posté une brigade à proximité immédiate de Poonch dénote, à l'exclusion de toute autre possibilité d'interprétation, votre intention d'attaquer Poonch.

2) Vous persistez à nous accuser de menacer le Pakistan de notre puissance militaire et vous représentez notre prétendue "occupation du Cachemire" comme abusive et comme constituant un acte d'agression contre le Pakistan. Je regrette de ne pouvoir argumenter indéfiniment contre une déformation obstinée des faits et contre des allégations qui sont à l'opposé même de la vérité. Tout le monde sait que l'Inde n'a pas envoyé un seul de ses soldats au Cachemire avant que le Cachemire ait été envahi par le Pakistan et qu'une partie de son territoire ait été livré pendant des jours au pillage, au brigandage et au massacre. C'est alors, et alors seulement, que des troupes indiennes sont entrées au Cachemire à la demande du gouvernement légitime et de la population pour les défendre contre cette brutale agression. En dépit de l'invasion pakistanaise au Cachemire et des opérations militaires dont elle a été suivie, pas un seul de nos soldats n'a pénétré sur le territoire du Pakistan. Permettez-moi de vous rappeler que le

Médiateur des Nations Unies, Sir Owen Dixon, a estimé que l'intervention du Pakistan au Cachemire était contraire au droit international.

3) Vous prétendez que le plan de paix que vous avez proposé exclut le recours à la guerre et à l'agression. En fait, vous vous réservez le droit d'attaquer le Cachemire sous le prétexte de notre prétendue agression contre le peuple du Cachemire et contre le Pakistan, si nous n'acceptons pas un règlement du différend selon vos propres conditions. Etant donné que c'est le Pakistan qui est le véritable agresseur au Cachemire, que le Pakistan a nié cette agression jusqu'à ce qu'elle soit devenue trop flagrante pour pouvoir être niée, que le Pakistan prêche constamment la guerre sainte comme le seul moyen de résoudre le problème et qu'il s'y prépare fébrilement, la seule conclusion possible est que vous ne nous donnez en réalité qu'entre céder à vos désirs ou vous voir recourir à la force. Ce n'est pas là s'efforcer réellement d'aboutir à un règlement pacifique du différend relatif au Cachemire. Tant que vous persisterez dans cette attitude, aucun Gouvernement indien ne pourra relâcher ses précautions, dont le caractère est purement défensif.

4) Vous nous accusez également de braver l'Organisation des Nations Unies. Cette accusation est aussi dénuée de fondement que toutes celles que vous avez lancées contre nous. Ce n'est pas braver l'Organisation des Nations Unies que de lui demander de donner suite aux assurances qu'elle nous a fournies.

5) Non seulement vos journaux continuent d'inciter à la guerre, mais encore certains d'entre eux exigent la conquête de l'Inde.

2. En dépit des provocations délibérées dont nous faisons l'objet, qu'il s'agisse de déformation des faits, d'accusations sans fondement ou de propagande belliciste, nous persistons, je vous le garantis, dans les assurances sans équivoque que je vous ai données à plusieurs reprises, à savoir que nous désirons avoir, avec le Pakistan, des rapports paisibles et amicaux et que nous sommes résolus à ne pas l'attaquer. Vous ayant renouvelé ces assurances avec fermeté et sincérité, je m'en remets à l'histoire de juger de nos actes et de nos intentions.

